

ANNEXE 2

Rôle du Président

RÔLE DU PRÉSIDENT

La fonction du Président a été établie par une résolution de la Conférence internationale sur la Sécurité chimique, organisée à Stockholm (Suède) en avril 1994. Le Président est nommé par le gouvernement élu à cette fonction lors d'une session du Forum et il est en poste à partir de la fin de la session où il a été élu jusqu'à la fin de la session suivante.

Le Président représente tous les participants du Forum dans l'exécution de ses fonctions officielles, qu'il prenne part aux activités de l'IFCS, s'exprime dans le cadre de conférences internationales ou rencontre des personnalités dans des situations très diverses. Il doit s'efforcer de rester impartial et d'agir envers tous les participants d'une manière juste et équitable. Ses charges et ses responsabilités sont les suivantes :

- En tant que Président du Forum, il dirige celui-ci, mène les débats en séance plénière, veille au respect du Mandat et du règlement de l'IFCS et donne des conseils pour accomplir efficacement le travail du Forum pendant et entre les sessions.
- Il préside le Comité permanent du Forum et est habilité à convoquer des réunions, soit de sa propre initiative, soit en réponse à des demandes émanant des membres de ce Comité. Il aide le Secrétariat à mettre au point l'ordre du jour provisoire des réunions et des téléconférences.
- Le Président veille à ce que les élections des membres du Bureau et du Comité permanent du Forum se déroulent dans le respect du mandat et de l'usage du Forum. Il ne peut pas servir de représentant à son gouvernement pendant les réunions de l'IFCS.
- Il assure une promotion active de l'IFCS dans toutes les régions du monde et transmet régulièrement les informations relatives au travail du Forum aux gouvernements, aux ONG concernées et à d'autres.
- Il conseille et aide les vice-présidents à organiser les réunions régionales et sous-régionales.
- Il consulte l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour prendre les dispositions relatives aux installations et services fournis par l'OMS au Secrétaire exécutif et au personnel de l'IFCS.
- Le Président donne, selon les besoins, ses conseils et son appui au Secrétaire exécutif pour assurer un déroulement harmonieux du travail au jour le jour, comprenant la promotion de l'IFCS et la mobilisation de fonds pour ses activités.